

Civilité Prénom NOM

Adresse

CP VILLE

Paris, le **XX** juin 2026

**OBJET : FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION N°14**

- **DISTRIBUTION FINALE ET LIQUIDATION DU FONDS**

Cher Souscripteur,

Vous détenez des parts A (code ISIN FR0011288984) du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) La Banque Postale Innovation n°14 (ci-après le « Fonds »), acquises au prix de 500 €.

Conformément à ses engagements pris à votre égard, la Société de Gestion a poursuivi ces derniers mois ses démarches en vue de céder les titres détenus par le Fonds dans la dernière participation du portefeuille, **AB TASTY**. Ces derniers titres ayant été cédés au cours du deuxième trimestre 2026, la Société de Gestion est donc en mesure de distribuer les derniers actifs du Fonds aux porteurs de parts.

Après audit par le Commissaire, la Société de Gestion a pu clôturer les comptes de liquidation du Fonds à la date du 11 mai 2026.

Par conséquent, une sixième et dernière distribution va pouvoir être effectuée par la Société de Gestion, qui procédera ainsi au versement de 229,74 € par part détenue, correspondant intégralement à de la plus-value réalisée, la valeur nominale ayant été déjà entièrement remboursée aux porteurs.

Nous vous rappelons à cet égard que, sous réserve que vous ayez respecté les conditions de souscription et de détention requises, la plus-value constatée sera exonérée d'impôt sur le revenu. En revanche, cette plus-value reste soumise aux prélèvements sociaux applicables qui seront automatiquement déduits du versement que vous recevrez.

Cette distribution fait suite à celles réalisées en octobre 2018, en mai 2020, en décembre 2020, en novembre 2022 et en novembre 2023, pour des montants respectifs de 200 €, 338.38 €, 108.62 €, 52.44 € et 36.07 € par part A.

A l'issue de cette 6<sup>ème</sup> distribution, le montant total distribué s'élèvera ainsi à **965,25 € par part A, soit 193,1 % de sa valeur à la souscription.**

Aucune démarche de votre part n'est nécessaire. Le montant sera crédité sur votre compte bancaire ou postal à compter du **08 juin 2026**.

A l'issue de cette dernière distribution, le FCPI La Banque Postale Innovation n°14 sera clôturé et le dépositaire procédera automatiquement à la radiation des parts du Fonds.



/ Siparex Group

Nous vous rappelons enfin, que la souscription de parts dans ce Fonds vous a permis de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu (IR) de 18% du montant investi dans la limite des plafonds légaux et sous réserve du respect des conditions requises, soit un montant de 90 € par part souscrite.

Nous vous rappelons par ailleurs, que la Société de Gestion ne prélève plus de commission de gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Votre Conseiller demeure à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez également consulter le site [www.siparexfondsfiscaux.com](http://www.siparexfondsfiscaux.com).

Nous vous prions d'agréer, Cher Souscripteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Gery Cavois  
Directeur Middle Office

Nicolas Rose  
Directeur Général